



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question au Gouvernement n° 407

Texte de la question

ÉTUDES DE MÉDECINE

M. le président. La parole est à M. Gérard Cherpion, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Gérard Cherpion. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Madame la ministre, l'entrée à l'université demande aux étudiants un investissement personnel très fort, tout particulièrement dans le domaine des études médicales. En effet, la première année est sanctionnée par un concours dont les résultats sont limités par un *numerus clausus*. Bien qu'en augmentation, ce *numerus clausus* reste faible par rapport au nombre d'étudiants inscrits en première année de médecine : 45 000 inscrits pour quelque 9 300 places cette année. Le calcul est simple : 35 000 étudiants échoueront. C'est la loi du tout ou rien !

En octobre 2007, vous avez chargé le professeur Jean-François Bach de proposer une réforme de la première année de médecine. En février dernier, il vous a rendu, ainsi qu'à Mme Roselyne Bachelot, ses dix propositions. Madame la ministre, à l'heure où vous mettez en place le plan réussite en licence, quelle place réservez-vous à la filière médicale et quelles réponses pouvez-vous apporter aux milliers d'étudiants qui chaque année sont confrontés à l'échec ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, la première année de médecine, c'est l'échec programmé pour 80 % des étudiants. C'est une impasse, c'est un véritable gâchis humain. Afin de remédier à cette situation, Roselyne Bachelot et moi-même avons demandé au secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, Jean-François Bach, de nous faire des propositions en vue de réformer en profondeur la première année des études médicales, en fonction de quatre objectifs-clés.

Le premier, c'est l'accompagnement : nous voulons renforcer le tutorat des étudiants les plus en difficulté. Le deuxième, c'est, dès le lycée, une information précoce sur les clés de la réussite dans la filière médicale. Le troisième, c'est une réorientation, dès le mois de janvier de la première année de médecine, des étudiants qui ont manifestement fait fausse route et sont en échec, afin qu'ils puissent rejoindre une autre filière scientifique et, plus tard, éventuellement repasser le concours, car - c'est le quatrième objectif -, nous voulons que ces étudiants puissent bénéficier d'une seconde chance, une seconde chance que nous offrons également à ceux qui ont obtenu plus de dix sur vingt au concours, mais qui ont été recalés en raison du *numerus clausus*. En effet, un étudiant qui a obtenu dix sur vingt au concours doit obtenir une équivalence de sa première année de licence et avoir la possibilité de revenir, s'il en a la vocation, vers des études médicales.

Nous souhaitons également assurer un véritable choix de carrière. Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul concours pour devenir médecin, dentiste ou sage-femme, alors qu'il s'agit de carrières et de vocations très différentes. Nous souhaitons instaurer quatre concours distincts à la fin d'une année de licence de santé - les étudiants en pharmacie devant être inclus dans la réforme.

Enfin, je rappellerai que les professions de santé touchent d'abord à l'humain. Nous devons ouvrir les filières médicales aux étudiants littéraires. Nous devons également les ouvrir aux professionnels paramédicaux, notamment aux infirmiers et aux infirmières, qui ont appris leur métier au chevet du malade. Nous leur ouvrirons

des portes donnant accès aux études de santé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Gérard Cherpion](#)

Circonscription : Vosges (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 407

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mars 2008